

VILLE DE ROYAN

-----  
Arrondissement de  
Rochefort  
-----

Département de  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Séance du 14 Mai 1956  
-----

OBJET :

**Affaire contentieuse :**

**FELLONEAU**

56071

Le 14 Mai mil neuf cent cinquante six, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Brusset Max

Etaient présents : M. BRUSSET, REUTIN, CASTELNAU GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTEAU, DOMECCQ, POUGET, LAURENT, ETCHEBER, BOURDEILLE, NARTEAU, GRUSSENMEYER, DUPOUR, PAPEAU, GUICHAOUA

Représentés : M. SEUGNET par M. BRUSSET  
M. ROCHEDEREUX Par M. NARTEAU  
Melle Fouché par M. GRUSSENMEYER

Excusé : M. BARRIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dans sa réunion du 12 Nov. 1955, le Conseil Municipal a décidé de confier la défense de ses intérêts dans différentes affaires contentieuses engagées ou qui pourraient le devenir à divers avocats.

A l'unanimité, Me Chapuis avait été désigné pour l'affaire Fellonneau.

La Commission estime qu'étant donné la mauvaise foi évidente montrée par Madame Fellonneau, de demander au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager les poursuites.

Le Conseil Municipal

Vu sa délibération en date du 12 Novembre 1955

Considérant qu'il importe pour la ville d'obtenir le respect des engagements pris par Mme Fellonneau le 5<sup>ev</sup>. 1955

Vu l'avis de la Commission des Finances

./.

demande à M. le Maire de se mettre en rapport avec Me Chapuis pour engager les poursuites contre Mme Fellonneau en vue d'obtenir l'évacuation des locaux dont la ville est propriétaire Ed Franck Lamy (vestiges Beaudiffier).

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.



Pour extrait conforme  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Handwritten signature]*

VU  
Rochefort s/Mer le 29 Mai 1956  
Le Sous-Préfet : illisible;

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 1er Juin 1956  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Handwritten signature]*